



Detachment denied, **le mauvais feuilleton des** **refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

Retour sur un épisode de la saison 2016...

Saison 2, Épisode 4 : Des inégalités territoriales déconcertantes!

10 mars 2017

Jean-Paul, Mirna et leurs enfants, Arthur et Léa, vivent depuis 2015 en Vieniciquie. Il s'agit là de leur première expatriation : Jean-Paul, ingénieur Althis, s'est vu proposer une mobilité qui lui offrira par la suite de belles perspectives de carrière. La famille y voit une chance pour les enfants de s'ouvrir sur une autre culture et une autre langue. C'est donc avec enthousiasme qu'ils s'installent à Joiville.

Mirna commence à s'occuper de ses enfants et de leur adaptation à leur nouvelle vie, consciente cependant que le statut de femme au foyer ne lui conviendra pas longtemps. Rapidement, elle donne quelques heures de cours en tant que recrutée locale au Lycée français et, dès janvier 2016, elle adresse sa candidature pour y exercer en tant que titulaire. Professeure des écoles, placée en disponibilité pour suivi de conjoint, considérée comme titulaire non résidente, elle dispose de sérieux atouts pour être sélectionnée en Vieniciquie sur un poste de résident.

Son solide dossier lui permet en effet d'emporter la mise en commission consultative paritaire locale : Mirna est recrutée. Elle demande immédiatement son détachement et contacte son département d'origine en région parisienne. Après trois mois d'attente, la réponse arrive finalement le 9 juin : négative !

Immédiatement, Mirna adresse un recours au Directeur académique des services de l'éducation nationale. Parallèlement, le chef d'établissement lui signale qu'il va proposer son poste au candidat suivant figurant sur la liste d'attente, issu d'un département du sud non-déficitaire.

Mirna est choquée à double titre : premièrement, le refus auquel elle fait face est absurde car elle ne rentrera pas en région parisienne pour autant et deuxièmement, elle découvre qu'un collègue issu d'un autre territoire pourra lui, vraisemblablement venir exercer en Vieniciquie alors qu'il n'y possède aucune attache.

Son mari, Jean-Paul, issu du privé, n'en revient pas : ils décident de ne pas baisser les bras. Mirna demande donc au lycée d'attendre qu'une réponse soit apportée à son recours, elle obtient gain de cause avec le soutien du Sgen-CFDT.

Après bien des démarches, bien des interventions : victoire, le DASEN finit par donner son accord le 28 juillet 2016.

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.